

IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITE

CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE

III
—
N-Z

BIBL.
UNIVERSITE
MS.
1553



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
1553



MS
Fiches faltos

Correspondants
J. K. Boissonade

Ms 453

III
N. Z.





a M. Boissonade

1821

1407

444



Mon cher confrere, je ferai des demain
toutes les demarches necessaires pour preserver
une chose que je ne puis croire possible.

non obtusa adeo &.

j'en parlerai a M^r de Montalivet, et en au
chef de la division. Je suis persuade qu'a
moins de quelque prohibition a venir dans
le budget, vous conserverez votre pension des
interieurs: et quant aux livres d'antiques, je
regarde cela comme inevitable. Vous voulez
bien nous envoyer d'excellents rapports,
témoin l'homere de Bignan. et ce traitement
est une bien faible compensation de l'abandon
entier que vous avez fait de votre chaire. Soyez

1407 1881
donc sur ce point, et même sur l'autre en
pleine sécurité.

Veuillez agréer mon très sincère dévouement
et ma haute considération.

Paris ce 11 janvier

A. Villenave

1836 a m. Boissonade
Rec. 26 août 1836
écrit 26
parti 27
916

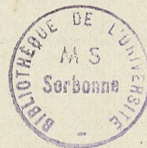
1408

Institut

de France

Académie

Française



Paris, le

18

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Monsieur le cher confrère,

Je reçois les hymnes de Tyndaris que vous voulez bien me transmettre pour l'Académie française de la part de M^r Collombet de Lyon. mais, avant d'offrir ce livre à l'Académie je vous prie de vouloir bien recevoir ma protestation sur l'usage qu'on a fait de mon nom et de mon travail en tête de ce volume. Je n'ai autorisé ni M^r Collombet, ni personne à inscrire sur le titre de cette publication ces mots : précédé d'une notice sur Tyndaris par M^r Gillemain, et à réimprimer quelques pages qui font partie d'un tableau du IX^e siècle chrétien composé par moi, et inséré dans mes mélanges historiques. L'honneur qu'on me fait en prenant ainsi mon nom est un abus grave interdit par la loi : et c'est uniquement par égard pour vous, Monsieur le cher et illustre confrère, que je ne porte pas immédiatement plainte sur un fait vraiment blâmable, et pour lequel j'attendrai une explication. recevez, Monsieur le cher confrère l'assurance de ma haute considération.

Gillemain

ce 25 août.

A Monsieur Boissonade.

à M. Boissonade

Ministère

de

l'Instruction publique.

Université de France.

1409

116

Paris, le

1883



Monsieur le cher confesseur,

Je vous remercie de la peine que vous avez prise, à cause de moi : en j'ai regretté de vous avoir troublé un moment de ma plume. Sur la lettre que vous me communiquiez, et que j'ai l'honneur de vous rendre, voici mes observations, 1^o je n'ai reçu ni lettre ni exemplaire à moi envoyés par M^r Colombat, en cet oubli devant ajouter à ma surprise. 2^o le traducteur me fait beaucoup trop d'honneur, en me comparant à tel écrivain célèbre, dont quelques pages détachées sont fréquemment reproduites dans des livres pour la jeunesse : mais de plus ces emprunts, ces citations partielles n'ont point de rapport avec le procédé par lequel on me fait à mon insu, éditeur et coéditeur d'une traduction en mettant mon nom sur le titre, et en me représentant comme auteur d'une notice, qu'on ne m'a pas demandée, et dont on ne m'a pas même envoyé un exemplaire. Je ne puis donc, Monsieur le cher confesseur,

Je ne puis donc, Monsieur et cher confère, regarder l'application de M.
Collombat, comme sérieuse; en je crois qu'il penserait de même, si quelque un
de ses écrits étoit sans son consentement l'objet d'une publication littéraire
du même genre, en qu'on l'annonçât, sans lui rien dire, à un travail qu'on ne lui offrirait
même pas.

recevez, Monsieur et cher confère, l'assurance de ma considération la
plus distinguée et de mon attachement.
J. L. Lemaire

le 12 Sept.

1836.

917 1837 a M. Boissonade

1410

Ministère

de

l'Instruction publique.

Université de France.

Paris, le

183



Mon cher et très honoré confère,
J'aurais dû avoir déjà l'honneur de vous écrire, pour vous remercier du
témoignage que vous m'avez donné dans une occasion récente, et
qui m'a redonné du résultat. mais j'ai maintenant une autre prière
à vous faire. l'université à laquelle vous appartenez toujours vous serait très
reconnaissante, si vous vouliez bien m'envoyer comme les années précédentes
quelques uns de ces versions grecques soigneusement choisies, et habilement
graduées depuis la chelonique jusqu'aux clausules de 4^{ème} et 5^{ème}.
Je vous prie de m'excuser, si je m'adresse à vous pour un détail
scolastique fort inférieur à un helléniste tel que vous. mais j'ai compté
que vous auriez avec nos élèves pour n'en rien rediguer.
Veuillez Monsieur ce cher confère agréer ma haute
considération et mes sentiments dévoués.

J. Leclercq

ce 10 juin.

am. Boissonade
9/8 1839

1411

418



Monsieur et cher confrère,
Je vous remercie beaucoup des trois textes que
vous avez bien voulu m'envoyer. Je regrette
que vous n'ayez pas poussé la générosité
plus loin: en j'aurais été heureux de tenir de vous
quelques morceaux plus faibles, gradués pour
l'intelligence de la langue, sans que la pureté
de la diction y perdît rien. au reste, je m'
inscris par avance que vous m'en fassiez le présent.
Je vous remercie ~~de~~ votre bienveillant souvenir
en le ouvrant de M^{re} Alloumbe qui m'intéresse fort.
agréer Mon cher confrère l'assurance de ma
haute considération. J. Grimm

Ce 11 Mars

1839

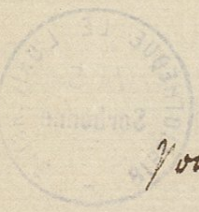
a M. Boissonade.

1412



Mon cher et illustre confère.

Permettez moi de vous adresser de bonne heure une
demande que vous avez bien voulu accueillir les années
précédentes, en qui sera cette année plus pesante et
plus étendue. Il s'agit de versions grecques pour le
Concours général. Je désirerais qu'il vous fût possible,
dans votre extrême bonté pour moi, Mon cher confère,
d'en réunir quelques unes exactement graduées pour les
diverses classes depuis la rhétorique jusqu'à la 5^{ème}
inclusivement. ces textes devant être transcrits plus d'une
fois, il me serait très utile de les avoir dès le
mois d'avril : en j'ai espéré que si votre zèle
universitaire ne s'ennuyait pas de mon importunité,



Vous ne seriez pas fâché en revanche de vous
délivrer très vite de ce petit soin, en que
vous daigneriez cependant écrire de votre plus belle
lettre grecque les passages choisis par vous, en
que votre coup d'œil aurait amenés à la plus
grande pureté philologique. Vous êtes toujours
notre. Vous honorez toujours la liste de notre faculté
des lettres. Veuillez donc m'excuser, en m'accordant
ce que j'ai l'honneur de vous demander, dans l'intérêt
de nos études. Car, si je fais de mon côté quelques
recherches pour le même objet, je sens que je ne
puis choisir comme vous, surtout devant rassembler
des morceaux qui soient à la fois inconnus et remarquables,
qui appartiennent à une belle époque de la langue, en
qui offrent avec un texte irréprochable l'intérêt du fond

en des vées.

agrees Mon cher confere ma haute consideration

en mes bien devoues sentimens,

grillemay

ce 29 Mars.

909 839

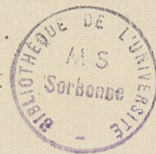
1414^{del}

Ministère

de

l'Instruction Publique.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.



Monsieur et ami, j'ai à vous demander au nom de l'université, et de la faculté des lettres, dont vous faites toujours une si honorable partie, de vouloir bien venir à l'école normale faire l'examen de fin d'année pour la conférence de langue et de littérature grecque. Votre présence vivement désirée par l'école ne pourrait être remplacée par aucune autre: en votre situation de professeur de langue et de littérature grecque vous désignez nécessairement pour juger les études des élèves qui n'ont plus le bonheur de vous entendre à la faculté des lettres, mais qui vous regardent toujours comme le maître de la philologie grecque.

Vous pourrez fixer vous-même pour la fin de juillet, et la première semaine d'août, le jour où il vous conviendra le plus de donner quelques heures à l'école normale pour cet examen: en je vous serai personnellement bien reconnaissant, Monsieur et cher confrère, de l'appuyer que vous donnerez en cette occasion aux bonnes études, et à l'école normale.

Recevez Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma haute considération et de mon sincère attachement,

ce 5 juillet.

Jullien

À Monsieur Goussier, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres &

921

Cabinet

du Ministre.

Reçu 17 Juillet 39

1415



Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le

183

Monsieur et cher confesseur. Votre lettre m'a fait un grand plaisir. Je ne puis supposer que vous ayez quelque inquiétude sur la durée d'une si faible rémunération attachée à de si honorables travaux. Le motif temporaire est de forme, attendu le principe de la Commission du budget qui ne reconnaît pas de pensions, lors du grand livre, en n'admet que des indemnités temporaires. Dans tous les cas, ce n'est pas de mon vœu que vos intentions ne soient atteintes. Maintenant, Monsieur et cher confesseur, permettez-moi de vous prier de ne pas refuser l'École Normale. Votre santé qui suffit si bien à votre cours, ne vous empêchera pas de faire une courte séance de 2 heures qui ne servira qu'à un entretien avec 7 ou 8 élèves d'élite. Peut-être de respect pour vous, en laissant de recevoir quelques amis de ceux qui ils soient toujours professeurs de la Faculté des Lettres. D'ailleurs, vous ne négligerez une leçon du Collège de France, l'œuvre faite est offerte pour l'université qui s'honore tant de votre œuvre.

A Monsieur Gormouade.

et rendre moi ce service personnel, que je parviens avoir pu annexer à l'école
normal le meilleur juge et le plus illustre témoin de ses progrès en philologie
grecque. Je ne puis vous remplacer, Mon cher confère, ce j'espère
que vous m'excuserez pas d'être sur un pont si désolée dans l'intensité
des études.

agréer Mon cher confère, la nouvelle assurance de ma haute
considération et de mes affectueux sentiments

Jullien

par Rép. 30 oct. 89

Ministère
de
l'Instruction publique.

1^{re} Division.

Personnel et Administration
des
Établissements universitaires.

1^{er} Bureau.

Administrations académiques,
Bourses, Secours et Écoles
classiques.

Fo 13 f¹¹. 2^e De l'enregistrement
général.

Toutes lettres et réponses doivent être
adressées directement au Ministre.

Université de France.

Paris, le 10 8bre



1839

Monsieur, vous m'avez adressé, le 6
Mai Dernier, au sujet d'une méthode
systématique de l'enseignement des langues,
par M. Marcella, un rapport dont les
conclusions ont été adoptées en séance du
conseil Royal, le 21 du même mois.

L'auteur informe que sa méthode n'était
pas autorisée pour l'usage des classes,
vient de m'adresser une réclamation
que je crois devoir vous communiquer; elle
est accompagnée d'une nouvelle brochure
intitulée: le moyen âge et le XIX^e
siècle, ou analyse de la méthode systématique
d'enseignement des langues appliquée au
grec moderne.

Je vous prie d'examiner si les primitifs
grecs, pour lesquels M. Marcella sollicite
particulièrement le suffrage universitaire,
pourraient être utilement distraits de la
méthode dont ils forment la première
partie et placés au nombre des ouvrages

M. Boissonade, professeur à la faculté des lettres.

dont l'emploi est autorisé dans les classes. Vous
voudrez bien, en même temps, me dire ce que
vous pensez de la nouvelle brochure publiée
par M. Marcella.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée,

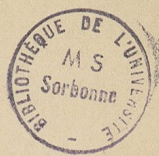
Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique,
Jules Ferry

Ministère

de

l'Instruction Publique.

Université de France.

1^{re} Division.

Paris, le 10 Mars 1841

Personnel et Administration
des
Établissements universitaires.3^e Bureau.Collèges royaux et communaux.
Institutions et Pensions.F^o 13493. - 2^e
de l'enregistrement général.Toutes les lettres et réponses
doivent être adressées directement
au Ministre.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire en faveur de M. de Simmer qui
désirait être nommé à la chaire de langue et de littérature
allemandes qu'il s'agit de créer à l'École Normale.

J'ai fait claper la demande de M. de Simmer
parmi celles qui m'ont été déjà adressées pour le même
objet; elle me sera représentée en temps utile et vous
pouvez compter que dans l'examen des titres de ce
pétitionnaire je ne perdrai pas de vue les témoignages
honorables dont il est l'objet de votre part.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Vain de France,
Ministre de l'Instruction publique,
Jullien

M. Boissonnade, prof. de littér. grecq. au coll. de France.

Ministère

de

l'Instruction Publique.

Paris, le 26 Octobre 1841.

1418

2^e Division.

Etablissements
Scientifiques et Littéraires.

1^{er} Bureau.

Bibliothèques publiques,
Souscriptions,
Indemnités littéraires.

N^o 13493. 2^e
de l'enregistrement général.

Toutes les lettres et réponses doivent
être adressées directement au Ministre.



Monsieur et cher Confrère, j'ai reçu la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'écrire pour me recommander M. de Sinner
qui désire obtenir un emploi à la Bibliothèque Royale.

Je vous remercie d'avoir bien voulu me rappeler les titres
scientifiques de M. de Sinner, que, d'ailleurs, j'apprécie depuis
longtemps. Votre bienveillante recommandation ne peut
qu'ajouter à l'intérêt que je lui porte et dont je désire
vivement lui donner des témoignages. Je suis heureux de
vous en donner l'assurance.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Le Salir de France,

Ministre de l'Instruction publique,

J. Delmas

M. Boissonade, membre de l'Académie des Inscriptions.

à M. Boissonade

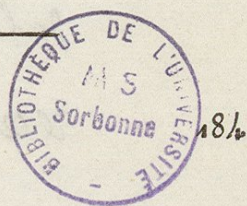
1419

426

92 Cabinet
du Ministre.

Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le



Monsieur le cher confère, j'ai différé ma
réponse par le désir de faire auparavant les
deux choses que vous voulez bien me recommander.
j'ai terminé la première. M^r Herbert est chargé
de la 2^e au Collège royal de St Etienne: et
s'il reunit à son instruction plus de modération
en ne pesant plus de vers latins contre
les commandants de la garde nationale, il
avancera très vite. Veuillez croire, Mon
cher confère, que l'intérêt dont vous
l'honneur sera décisif pour moi. quant
à M^r Lamiér je n'ai pu encore malgré
mon désir bien sincère lui assurer
une indemnité annuelle: mais j'espère lui
procurer le même avantage avec plus de
stabilité, en l'attachant à la bibliothèque.

de l'université.

recevoir Mon cher confere, l'assurance de
ma haute consideration en de mon bien sincere
attachement.

le 10 oct.

Y. L. L. L. L.

(1842)

Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le 11 juin 1847



Monsieur et cher Confrère, M. Miller, que j'ai chargé de faire des recherches dans les bibliothèques publiques d'Espagne, m'écrit qu'il a trouvé dans la bibliothèque nationale de Madrid un manuscrit de Choticius, qu'il aurait l'intention de le copier, mais qu'auparavant il désirerait recevoir de Paris l'indication des discours déjà publiés de ce sophiste. Je vous serais fort obligé, Monsieur et cher Confrère, de vouloir bien m'adresser cette indication le plus tôt qu'il vous sera possible, avec votre avis sur l'intérêt qu'il peut y avoir pour les études grecques à copier ce manuscrit. Je ne saurais consulter à cet égard un juge plus éclairé que vous.

Vous trouverez ci-joint un extrait de la lettre de M. Miller. J'attends, pour lui écrire, la réponse que vous me ferez l'honneur de m'adresser.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Pair de France,

Ministre de l'Instruction publique,

Millien

M. Boissonade, Professeur à la faculté des Lettres.

Ministère de l'Instruction publique.

1421



Paris, le 11 juin 1843

Madrid le 3 juin 1843.

Extrait d'une lettre de M. Miller.

On a bien voulu me communiquer le manuscrit
que de Chorin, dont j'ai déjà eu l'honneur
d'entretenir Votre Excellence; je me suis mis à le
copier.

Je n'ai pas pu me procurer ici les anecdota de
de Vilbois qui a publié deux des déclamations
de Chorin, il serait important qu'on put
m'envoyer immédiatement le commencement et la
fin (quelques lignes seulement) de ces deux discours;
je ne serais pas obligé de les copier dans le
ms et je gagnerais du temps. M. Boissonade
s'en beaucoup occupé de ce sophiste; il en parle
dans la préface du second volume, j'en crois, de
les anecdota, il se ferait certainement un plaisir
de me faire passer de suite ces notes dont j'ai
besoin en y ajoutant d'autres indications s'il
le jugeait à propos. Mais le principal ce
serait de m'envoyer le plus tôt possible par

1841
Ministère de l'Instruction publique
le Courrier de cabinets ou simplement par la poste
(à Madrid poste restante, ou affranchissant jusqu'à
la frontière) les indications des discours publiés
par Villotson. Avant que les chaleurs deviennent
insupportables j'ai devant moi une quinzaine
de jours, espace de temps qui ne suffira, pour
compléter le catalogue d'Yriarte.

am Boissonade 927

1422

129

Cabinet

Ministère de l'Instruction publique.

du Ministre.

Paris, le 19 juil.

1843



Mon cher et illustre confrère, vous n'avez pas
besoin de justifier près de moi votre recommandation
pour Choricius de la concors, et dans la barbarie de ma
vie présente, il m'arrive bien encore de fouiller
en secret quelquefois dans des débris de littérature
grecque ou latine, ecclésiastique ou profane
qui ne valent que par le souvenir en par
le contraste. pour dire plus, c'est moi qui ai
medité depuis longtemps ce plan d'une Razza
dans les bibliothèques abandonnées de l'Espagne,
que dans les beaux jours de la grande Espagnole, sous
Charles quint, hurlado de Mendoza, et même
Philippe II avaient enrichies de tant de manuscrits
grecs, venus en présent de Constantinople, ou pillés
en Sicile et en Italie. j'avais remarqué ça en

la quelques indications sur ce point, et s. ex. Celle des
babyloniens de Tamluk en 10 livres, roman qui selon
les mémoires de l'académie des Inscriptions se trouve à l'Escurial.
Je suis persuadé que cette bibliothèque en beau coup d'autres
conservant bien d'autres fragments peut-être de philosophes, et
de médecins grecs, dont les arabes faisaient des traductions
en que par conséquent ils avaient en original. Je suis
également persuadé que dans les volumes catalogués par
Griarte ou par Casiri des yeux habiles découvriront
bien des pages inexplorées. J'attends donc un résultat utile
du voyage de M. Müller: et je lui fais passer votre
note, comme un encouragement d'en haut.

Je vous salue que j'ai reçu enfin de M^r Mynioide une découverte
première, une centaine de fables de Habrias en vers
Choliambiques, et avec des expressions qui rappellent
la précision et la grace si bien louées par vous, dans
un de ces piquants articles dont je réclame inutilement
la collection. Je vous montrerai cette découverte, quand vous

Voulez, en cela sans frais, pour le plus seulement de la
lettre que vous m'avez écrite.

recevez Mon cher confrère, la nouvelle assurance
de tous mes sentiments de considération et d'attachement.

Jillman

Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le 2^e Juin 1843.



Monsieur et cher Confrère, j'ai reçu les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour M. Miller, je m'empresse de vous en remercier et je viens encore recourir à votre obligeante érudition. M. Miller m'a transmis les 13 premiers feuillets du manuscrit des Choriciens; je vous prie de vouloir bien les examiner et de me faire parvenir les observations que vous aurez faites sur cette copie. Je joins à cet envoi les premiers mots de quelques fragments de Nicolas De Damaskos, et je désire que vous me fassiez connaître si le manuscrit qui les contient est inédit.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère,
l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Pair de France,

Ministre de l'Instruction publique,

J. Guizot

M. Boissonnade, Membre de l'Institut.

999
Ministère
de
l'Instruction Publique.

1^{re} Division.

Personnel et Administration
des
Établissements universitaires.

1^{er} Bureau.

Administrations académiques,
Bourses, Secours et Livres
classiques.

F^o 15 p
de l'enregistrement général.

Toutes les lettres et réponses
doivent être adressées directement
au Ministre.

Université de France.



Paris, le 17 Mai 1844.

Monsieur, ^{et de la copie} J'ai reçu la lettre
que vous m'avez fait l'honneur de
m'écrire, en faveur de M. Varney, ancien
agrégé de Philosophie.

Je vous annonce que par un
arrêté de ce jour, je viens d'accorder un
traitement annuel de disponibilité de
500 fr. à cet ancien fonctionnaire. Je me
félicite d'avoir pu secourir, ainsi, l'intérêt
qu'il vous a inspiré.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération ^{très distinguée} et de mon
sincère attachement.

Le S^r de France,
Ministre de l'Instruction publique
Jullien

M. Boissonade, membre de l'Institut
Professeur à la faculté des lettres

Ministère

de

l'Instruction Publique.

Paris, le 18 juillet 1844.

2^e Division.Etablissements
Scientifiques et littéraires.1^{er} Bureau.Bibliothèques publiques,
Souscriptions,
Indemnités littéraires.F^o 12,223.2^e
de l'enregistrement général.Toutes lettres et réponses doivent
être adressées directement au Ministre.

Monsieur et cher confrère, J'avais, par deux lettres successives, en date des mois de Mars et de Mai, prié M. l'Ambassadeur de France à Rome, de vouloir bien faire rechercher et transcrire le manuscrit des Fables d'Esopé que vous m'avez signalé, comme devant se trouver au Couvent de Grotta Ferrata, près de Frascati.

M. le Comte de Salour Maubourg vient de m'adresser, à ce sujet, la traduction d'une lettre, que j'ai l'honneur de vous communiquer, et de la quelle il résulte que le manuscrit dont il s'agit ne se trouve plus dans la Bibliothèque de St^e Marie à Grotta Ferrata, mais dans la Bibliothèque impériale de Venise. Je viens, dans l'espoir d'arriver à un résultat plus favorable, d'écrire à notre agent diplomatique à Venise pour le prier de faire vérifier si le renseignement qui m'est transmis est exact, et dans ce cas, de vouloir bien faire transcrire toute la partie de ce manuscrit qui est relative aux fables d'Esopé. J'aurai soin de vous informer de la suite qui aura été donnée à cette nouvelle communication.

Recevez, Monsieur et cher confrère, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique,
J. Lemaire

à Monsieur Boissonade, membre de l'Institut
9, rue de la Pompe, à Passy.



Monsieur le Comte,

La Bibliothèque de *St^e Marie à Grotta-ferrata* possédait autrefois un recueil des fables d'*Esop*e dans lequel peut-être ont été remarquées les trente fables en vers iambiques dont parle la lettre de Votre Excellence. Mais j'ai acquis la certitude que ce recueil ne s'y trouve plus aujourd'hui. Les moines actuels n'ont aucune notion précise de son existence. Seulement, ils disent sans, par une tradition du couvent, que l'edit recueil, sans qu'on puisse dire comment, ni par qui, fut enlevé vers la fin du siècle dernier. Le Père D. Epifanio Cotta, Bibliothécaire actuel, est du même avis. Un religieux qui maintenant ne fait plus partie de l'ordre de *Grotta-ferrata*, m'a assuré que le manuscrit dont il s'agit, se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque Impériale de Venise.

Si donc le renseignement donné sur les trente fables d'*Esop*e contenues dans le recueil de *Grotta-ferrata* se rapporte à une époque antérieure à 1800, il n'y a plus lieu de faire d'autres recherches, au moins dans le courant de cette abbaye, et il conviendrait mieux de s'adresser, soit à la Bibliothèque de Venise, soit ailleurs. Si au contraire ce renseignement

2199
A. S. Exc. Monsieur le Comte de la Tou Maubourg, Ambassadeur de France à Rome
& . . . & . . . & . . .

est postérieur à cette époque, on pourra essayer de nouvelles investigations, Mais, autant que j'ai pu m'en assurer, avec peu d'espoir de succès, car la bibliothèque du Couvent a souffert récemment encore, de nouvelles pertes.

Voilà ce que j'avais à vous dire, Monsieur le Comte, &c.

(Signé) Ch^{er} P. E. Visconti.

à M. Boissonade
Cabinet
931 du Ministre.

1428
Ministère de l'Instruction publique.

Paris, le 2 octobre.

1844



Monsieur le cher confrère, j'ai
reçu votre belle et savante édition
de Babrius ou Babrius. Vous avez
fait très vite, ce que personne avec
plus de temps n'aurait pu faire avec
le même degré de savoir, de goût et
d'autorité. Je vous remercie de l'appui
que vous donnez à ma bonne intention
en un faible mérite que j'ai en
ce croire encore à des conversions possibles
en fait de philologie, et de les encourager
avec le plus de succès possible. Je vous exprime toute
ma reconnaissance de votre obligeante dédicace,
recevez Monsieur le cher confrère la
nouvelle assurance de ma considération très
distinguée et de mon sincère attachement,
Julesmaury

M. Boissonade
932

1429

436

Ministère
de
l'Instruction Publique.

Université de France.



1^{re} Division.

Paris, le 16 gbre 1844

Personnel et Administration
des
établissements universitaires.

1^{er} Bureau.

Administrations académiques,
Bourses, Secours et Livres
classiques.

F^o 1143. 2^e
de l'enregistrement général.

Toutes les lettres et réponses
doivent être adressées directement
au Ministre.

Monsieur, Vous avez été chargé, il y a
quelques années, d'examiner plusieurs ouvrages,
ci-après désignés, qui ont été présentés
à l'adoption universitaire, et vous m'avez adressé
exactement les rapports que je vous avais
demandés, savoir :

1^{er} Au mois de décembre 1839, un rapport sur
un résumé d'histoire de la littérature grecque,
par M^r Lecluse.

2^e Au mois d'avril 1840, un rapport sur un
cours complet et gradué de thèmes grecs adaptés
à la grammaire grecque de M^r Burnouf, par
M^r Longueville, 1^{re} et 2^e parties.

3^e Au mois de mai de la même année, un
rapport sur une édition de Démétrius - Oraison
funèbre, texte grec, annoté par M^r Lefranc.

Ces rapports, qui ont été remis au conseil
royal

M^r Boissonade, professeur à la faculté des lettres de Paris

royal, ayant été égaré, je vous prie
de vouloir bien m'en envoyer deux copies
dans le cas ou vous en auriez conservé
les minutes.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée

Le P^{ai} de femme
Ministre de l'Instruction Publique
J. M. L.

Ministère

de

Instruction Publique.

Université de France.

1^{re} Division.Paris, le 24 8^{bre} 1844Personnel et Administration
des
Établissements universitaires.1^{er} Bureau.Administrations académiques,
Bourses, Secours et Livres
classiques.F^o 15298.2.

de l'enregistrement général.

Toutes les lettres et réponses
doivent être adressées directement
au Ministre.

Monsieur, Le Conseil royal de l'Instruction publique a décidé, dans la séance du 21 mai dernier, qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser, pour l'usage des classes, une grammaire grecque et latine comparée et un abrégé de cette grammaire, que l'auteur, M. Romain Cornut, avait présentée à l'adoption universitaire.

Cette décision était conforme aux conclusions d'un de vos rapports. M. Romain Cornut vient de m'adresser un nouvel exemplaire de ces deux ouvrages; il se borne à demander que le premier soit admis dans les bibliothèques des collèges; quant au second, il renouvelle ses instances à l'effet d'obtenir la recommandation universitaire.

Monsieur Boissonade, professeur à la Faculté des lettres

il fait valoir particulièrement
l'appui de sa Demande, que
l'édition actuelle, qui porte le titre
de petite grammaire grecque et
latine, a été revue et corrigée d'après
des indications que vous lui auriez
données directement.

J. vous prie d'examiner la
nouvelle édition de la petite grammaire
de M. Romain Cornut et de me
faire connaître si vous pensez que
cet ouvrage, dans son état actuel,
puisse être utilement employé dans
les classes. Vous voudrez bien me
donner, en même temps, votre avis
sur l'objet de la Demande de M.
Romain Cornut en ce qui concernera
son autre ouvrage.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération très distinguée

Le Pair de France
Ministre de l'Instruction publique
J. M. d'Ang